

Extrait de registre des délibérations du comité syndical

JEUDI 8 AVRIL 2021

DELIBERATION N° : 2022_32

FINANCES LOCALES
Adoption du compte administratif 2021

Nomenclature : 7.1.1.2

L'an deux-mille-vingt-deux, le 4 avril à 10 h, le comité syndical du SYMADREM, s'est réuni suivant la convocation du 25 mars 2022 au siège du SYMADREM sous la présidence de Monsieur Pierre RAVIOL et sous la présidence de Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du compte administratif 2021.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

Le comité syndical ne délibère valablement que lorsque le quorum de 10 délégués est atteint dont au moins 7 physiquement, le complément étant constitué de pouvoirs.

Présent(s) titulaire(s) votant(s) (13) : Pierre RAVIOL (président) (11 voix), Lucien LIMOUSIN (22 voix), Fabien BOUILLARD (11 voix), Gilles DONADA (12 voix), Juan MARTINEZ (12 voix), Gilles DUMAS (12 voix), Evelyne GALINER (12 voix), Jean-Paul GERAUD (12 voix), Serge GILLI (12 voix), Thierry FELINE (12 voix), Régis VIANET (12 voix), Françoise FAVIER (12 voix), Mandy GRAILLON (22 voix).

Présent(s) suppléant(s) votant(s) (0)

Absent(s) excusé(s) donnant pouvoir (3) : Robert CRAUSTE (12 voix) à Thierry FELINE. Amapola VENTRON (22 voix) à Pierre RAVIOL, Marie-Pierre CALLET (22 voix) à Lucien LIMOUSIN.

Présent(s) suppléant(s) non votant(s) (0)

Absent(s) excusé(s) (3) : Didier REAULT, Eric BERRUS, Jacky PASCAL.
Date : 06/04/2022

PRESENTS : 13 titulaires = 13 délégués

POUVOIRS : 3 délégués

TOTAL : 16 VOTANTS SOIT 229 VOIX

Signé par : Gilles DUMAS
Qualité : Vice Président

Considérant que M. Pierre Raviol, ordonnateur en 2021, s'est retiré au moment du vote, le nombre de votant est de 15 soit 218 voix.

Monsieur Thierry FELINE est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux.

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

DELIBERATION N° : 2022_32

RAPPORTEUR : M. DUMAS

FINANCES LOCALES
Adoption du compte administratif 2021

Le comité syndical, délibérant sur le compte administratif 2021, dressé par Monsieur le président, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par le receveur,

Considérant que Monsieur Gilles DUMAS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur RAVIOL Pierre, président du SYMADREM, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Gilles DUMAS pour le vote du compte administratif,

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2021, lequel peut se résumer dans les tableaux ci-après,

SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESTE A REALISER
FONCTIONNEMENT	3 688 153,08 €	3 156 871,54 €	- 531 281,54 €	
INVESTISSEMENT	22 434 165,25 €	33 294 188,33 €	10 860 023,08 €	D = 202 268,00 € R = 0

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2022_32

FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellés	Dépenses en €	Recettes en €
11	Charges à caractère général	1 505 507,16 €	/
12	Charges de personnel	1 472 284,31 €	/
65	Autres charges de gestion courante	18 866,99 €	/
66	Charges financières	512 426,31 €	/
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	/
68	Dotations aux provisions	35 000,00 €	/
*042	Dotations aux amortissements	144 068,31 €	/
*002	Résultat reporté	/	776 567,34 €
13	Atténuation de charges	/	30 897,26 €
74	Dotations et participations	/	2 785 799,84 €
75	Autres produits gestion courante	/	16 908,57 €
76	Produits financiers	/	262 407,71 €
77	Produits exceptionnels	/	60 858,16 €
78	Reprise de Provision	/	- €
TOTAL (hors résultat reporté)		3 688 153,08 €	3 156 871,54 €
SECTION DE FONCTIONNEMENT			

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2022_32

INVESTISSEMENT					
Chapitre	Libellés	Dépenses en €		Recettes en €	
		Reports	Mandats émis 2021	Reports	Titres émis 2021
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	/	/	/	5 694 232,35 €
1068	Excédent de fonctionnement	/	/	/	444 290,00 €
13	Subventions d'investissement	/	/	/	14 073 363,47 €
16	Emprunts	/	7 687 410,08 €	12 000 000,00 €	12 000 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	32 920,00 €	349 895,58 €	/	/
21	Immobilisations corporelles	39 457,00 €	67 021,84 €	/	34 296,80 €
23	Immobilisations en cours	1 110 000,00 €	14 100 510,25 €	/	- €
27	Autres Immobilisations financières	996 317,00 €	12 801,00 €	/	687 410,90 €
.040	Opérations d'ordre entre sections	/	/	/	360 594,81 €
.041	Opérations patrimoniales	/	216 526,50 €	/	- €
SOUS / TOTAL		2 178 694,00 €	22 434 165,25 €	12 000 000,00 €	33 294 188,33 €
REPRISE SOLDE D'EXECUTION 2019		/	- €	/	- €
TOTAL (hors solde d'execution 2020 et RAR) SECTION D'INVESTISSEMENT		22 434 165,25 €		33 294 188,33 €	

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser,
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

SECTION	RESULTAT	RESULTAT	RESULTAT CUMULE
	EXERCICE 2020	EXERCICE 2021	AU 31/12/2021
FONCTIONNEMENT	776 567,34 €	- 531 281,54 €	(1) 245 285,80 €
INVESTISSEMENT	20 234 040,34 €	10 860 023,08 €	(2) 31 094 063,42 €

- (1) Ce solde s'explique essentiellement par le non encaissement de 500 K€ de la Région PACA ainsi que par les montants inscrits aux chapitre 11 (notamment nouvelles dépenses relatives à la GEMAPI) et 66 (frais financiers) non réalisés en totalité.
- (2) Ce solde s'explique essentiellement par l'encaissement en décembre de diverses subventions à hauteur de 6,4 M€, et de l'encaissement en fin d'année du FCTVA et de quatre emprunts.

- **APPROUVE** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen,
- **DECLARE** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2020 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2021 sont confirmés par la comptabilité du Receveur Municipal du SYMADREM,

Envoyé en préfecture le 06/04/2022

Reçu en préfecture le 06/04/2022

Affiché le 07 AVR. 2022

Reçu en préfecture

ID : 013-251302048-20220404-DELIB2022_32-DE

COMITE SYNDICAL DU SYMADREM – SEANCE DU LUNDI 4 AVRIL 2022

SUITE DE LA DELIBERATION N° : 2022_32

- **AUTORISE** le président à signer tout document relatif à cette affaire.

La délibération mise aux voix est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.
Fait et délibéré au siège du SYMADREM les jour, mois et an sus indiqués.

Le Vice-président,

Gilles DUMAS